

Gerpinnés

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL
DE L'ENTITÉ



Inauguration de l'«Aire de Gerpinnés»,
espace public à Gidy (France)

Bimestriel
Septembre 2004

Numéro **184**



3 COMMUNIQUÉ DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

Membres du Collège – permanences
Prochains Bulletins Communaux
Subsides communaux pour Clubs,
Cercles et Groupements
Service des travaux
Consultations juridiques gratuites

6 AIDE A LA RENOVATION

9 ENQUETE EU-SILC

10 SOCIAL

Permanence de Monsieur STRUELENS,
Président du CPAS
Maisons sociales
Noces d'Or
Consultations juridiques
Gouter annuel des 3 x 20
Carnet rose
Accueil Extra Scolaire
Croix Rouge de Belgique

11 FESTIVITES

Soirée Oberbayern
Foire aux cadeaux et au petit artisanat

12 CULTURE

Voyage chez nos cousins gidéens
Concert de Prestige
Cercle Théâtral Ryons Echine
Cercle Théâtral L'Equipe
Centre Culturel de Gerpinnes
Cercle Laïque Entente et Fraternité
Syndicat d'Initiative

16 NATURE ET ENVIRONNEMENT

Collectes
Cuve à Mazout
Journées du nettoyage (Contrat Rivière
Sambre)
Le Magnolia
Centre de revalidation pour animaux
sauvages
Un état des lieux des chemins
et sentiers

18 SPORT

Yomi karate club

COMMUNIQUE DU COLLEGE ECHEVINAL

LES MEMBRES DU COLLEGE ECHEVINAL

Mr Roland MARCHAL, Bourgmestre 3, rue du Moulin – 071/50.30.91. – rmarchal@gerpinnes.be

Police et Sécurité, cimetières, environnement, finances, gestion ressources humaines, fabriques d'église et laïcité, folklore.

Permanence : sur rendez-vous le samedi de 10h à 12h, en téléphonant après 18h au 071/50.30.91.

Mme Anne-Marie MOREAUX – BERNARD, 1ère Echevine, 13, allée N-D de Grâce – 071/43.59.59 – amoreaux@gerpinnes.be

Affaires sociales, santé, personnes à mobilité réduite, tourisme, culture, fêtes et cérémonies, seniors, protocole.

Permanence : le vendredi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Serge QUINTART, 2ème Echevin, 34a, rue de la Raguette – 071/50.26.92 – squintart@gerpinnes.be

Travaux, cellule égouttage, sécurité routière et mobilité, gestion du patrimoine.

Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

Mr Eric BEAUCLAIRE, 3ème Echevin, 2a, rue d'Hanzinne – 0476/26.11.90 – ebeauclaire@gerpinnes.be

Agriculture, urbanisme et aménagement du territoire, relations publiques, relations comités de quartier, informatique, affaires européennes, état civil.

Permanence : sur rendez-vous, le samedi de 10h à 12h à la maison communale.

Mme Béatrice TOUSSAINT – VERDIN, 4ème Echevine, 20, allée Notre-Dame de Grâce – 0476/69.08.45 – btoussaint@gerpinnes.be

Enseignement et éducation civique, petite enfance, jeunesse.

Permanence : le samedi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Joseph MARCHETTI, 5ème Echevin, 1, rue du Bonbié – 071/50.38.80 – 0473/600.712 – jmarchetti@gerpinnes.be

Sport, développement rural, gestion des salles communales et maisons de village, commerce, emploi.

Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

PROCHAINS BULLETINS COMMUNAUX

Le prochain bulletin communal paraîtra le 6 décembre. Vos articles doivent nous parvenir pour le 5 novembre.

Adressez vos documents par mail à l'adresse : ebeauclaire@gerpinnes.be ou mviola@gerpinnes.be, ou sur support informatique (disquette 3.1/2 ou CD-RW) accompagné du support papier.

A l'attention d'Eric BEAUCLAIRE, Echevin chargé des relations publiques. La priorité est réservée aux articles transmis sur support informatique.

SUBSIDES COMMUNAUX POUR CLUBS, CERCLES OU GROUPEMENTS

AVIS AUX CLUBS, CERCLES ET GROUPEMENTS ASSOCIATIFS DE L'ENTITE


DEMANDE DE SUBSIDE POUR 2005

Les clubs, cercles ou groupements dont les dirigeants souhaitent solliciter l'octroi d'un subside communal pour 2005 doivent répondre aux conditions suivantes :

- 1°) le siège doit être situé dans l'entité;
- 2°) le comité ou les membres participants doivent comprendre 50 % au moins de citoyens et/ou de citoyennes domiciliés dans l'entité;
- 3°) avoir organisé des animations pendant deux années consécutives minimum dans les 4 dernières années;

Toute demande de subside est subordonnée au renvoi de ce questionnaire dûment complété à l'Administration Communale, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins : avenue Reine Astrid, 11 – 6280 GERPINNES, pour le 25 octobre 2004 au plus tard.

!!! Les demandes tardives ne seront en aucun cas prises en considération

 Ce bulletin est réalisé par la s.c.r.l. INROMA
Rue St-Roch 59 – Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous au 071.71.32.91 ou faxez au 071.71.15.76
E-mail : inroma@skynet.be
Votre délégué commercial M. Dequenne se fera un plaisir de vous rencontrer
GSM 0478.42.61.81



Questionnaire d'identification

Nature et dénomination exacte du groupement :

Date de création :

Genre d'activité :

Adresse du siège où se déroulent les activités (+ téléphone – e-mail éventuellement) :

Composition complète du comité (pour chaque membre du comité, préciser dans l'ordre : fonction, nom, prénom et adresse + n° de téléphone des président et secrétaire) :

Numéro et intitulé du compte bancaire (obligatoire pour le paiement des subsides) :

Nombre de membres participants au 1er octobre 2004 : dont de l'entité.

A annexer : le compte de l'année 2003 et le budget 2005. Faire apparaître spécifiquement les subsides communaux, les locations et coûts des salles communales (exclure les consommations énergétiques et les nettoyages) ainsi que la location de matériel communal.

Calendrier des activités de l'année 2005 :

RAPPEL : aucun subside ne sera octroyé si ce formulaire n'est pas renvoyé dans les délais y compris compte et budget demandés ci-dessus.

L'Administration Communale reste seul juge de l'attribution ou non des subsides.

SERVICE DES TRAVAUX

La maîtrise s'étoffe et se structure.

Afin d'améliorer encore la qualité des services et de mieux répondre aux nombreuses sollicitations dont le Service des Travaux fait l'objet, notamment de la part des groupements associatifs, il nous paraît opportun de préciser :

En ce qui concerne la gestion du personnel ouvrier :

La cellule chargée de la gestion du personnel ouvrier sera étoffée : Monsieur J. N. DEL PUPPO, contremaître statutaire, sera assisté de deux contremaîtres faisant fonction, à savoir Monsieur J. ERGO et Monsieur N. BOUTRY, ainsi que de trois brigadiers, dont un poste sera pourvu lorsque l'examen de promotion aura livré ses résultats.

Quant à la gestion de la partie administrative :

Monsieur M. BERTOZZI, gradué technique, constituera une aide précieuse pour le chef de service, Monsieur MAREK.

AIDE A LA RENOVATION

À L'EMBELLISSEMENT EXTÉRIEURS DES IMMEUBLES D'HABITATION (Prime à l'embellissement)

Arrêté du Gouvernement wallon du 8 janvier 2004 instaurant une aide à l'embellissement extérieur des immeubles destinés principalement à l'habitation (MB du 24 février 2004)

1. Peut bénéficier de l'aide :

- * la personne physique ou morale titulaire d'un droit réel sur l'immeuble;
- * la personne mandatée par le ou les titulaires d'un droit réel sur l'immeuble d'habitation.

2. Conditions relatives à l'immeuble d'habitation

- * avoir été construit avant l'année 1945;
- * être destiné, en ordre principal, à l'habitation;
- * être situé en Région wallonne, exclusivement dans un des périmètres définis dans le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine comme suit :
 - o un périmètre d'une opération de revitalisation urbaine visée à l'article 172 du Code ;
 - o un périmètre d'une opération de rénovation urbaine visée à l'article 173 du Code ;
 - o un périmètre d'une zone d'initiative privilégiée visée à l'article 174 du Code ;
 - o un ensemble architectural ou un site visés à l'article 185 du Code ;
 - o un périmètre d'une zone de protection visée à l'article 209 du Code ;
 - o l'inventaire du patrimoine visé à l'article 192 du Code (biens publiés dans la collection "Le patrimoine monumental de la Belgique", Ministère de la Région wallonne, éditeur Pierre Mardaga) ;
 - o un périmètre d'application du règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme visé aux articles 393 à 405 du Code (RGBZPU) ;
 - o un périmètre d'application du règlement général sur les bâtisses en site rural visé aux articles 417 à 430 du Code (RGSBR).

3. Conditions relatives aux travaux

Peuvent être pris en considération :

1. la remise en état de propreté des façades et pignons, notamment :
 - o le nettoyage ou le rejointoiement des maçonneries ;
 - o l'application de peinture, d'enduit ou de crépi ;
 - o le remplacement de bardages ou de couverture d'ardoises naturelles ou artificielles ou de tuiles, en fonction des caractéristiques locales à maintenir ou à restituer ;
2. le cas échéant, soit le nettoyage de châssis ou l'application de peinture, soit la restitution, en tout ou en partie, des châssis d'origine pour autant qu'ils soient concomitants à l'un des actes visés au 1°;
3. le percement ou l'agrandissement de baies ainsi que la restitution de baies d'origine en vue de créer ou de rétablir un ensemble de baies caractérisé par une dominante verticale;
4. la restitution ou la pose d'une toiture dont la pente et la tonalité s'harmonisent avec les caractéristiques locales à maintenir ou à restituer et qui ne comprennent ni débordements marquants ni éléments saillants ;
5. la remise en état ou la restitution de murs de clôture ou de soutènement dont la tonalité des matériaux s'harmonise avec les caractéristiques locales à maintenir ou à restituer ;
6. la pose d'enseignes non lumineuses.

(suite en page 8)

4. Montant de l'aide

Le montant de l'aide s'élève à 50% du montant des travaux subsidiables (hors TVA). L'aide est plafonnée à 5.000 €, voire 7.500 € pour les aménagements de façades pour les besoins commerciaux et qui comprennent un accès au logement distinct des locaux non destinés au logement.

5. Introduction de la demande

1. Vérifier auprès de l'Administration communale si l'immeuble d'habitation pour lequel vous sollicitez l'aide à l'embellissement :

- o est antérieur à l'année 1945 ;
- o est situé à l'intérieur d'un périmètre décrit ci-dessus.

Dans l'affirmative, remplir soigneusement les formulaires A et B ci-joints, et faire compléter :

- o le formulaire A par l'Administration communale du ressort de l'immeuble à embellir (cadre A.3.) ;
- o le formulaire B par le bureau d'Enregistrement du ressort de l'immeuble à embellir (cadre B.2.).

Remarque - Les photos (3 photos en couleur format 9x13 minimum) seront prises sous des angles différents et avec un recul suffisant, de telle sorte que l'immeuble soit perçu dans son environnement immédiat.

* Transmettre par voie postale les formulaires A et B à l'adresse de l'Administration :

Ministère de la Région wallonne

Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture

Service "Aide à l'embellissement"

rue des Brigades d'Irlande, 1

5100 JAMBES

Un numéro de dossier vous sera alors attribué et l'accusé de réception de votre demande vous parviendra dans un délai de 10 jours

Attention - Pour les mêmes travaux, l'aide à l'embellissement ne peut être cumulée avec aucune autre aide octroyée par la Région wallonne. Dans votre intérêt, ne sollicitez pas un devis d'une entreprise avant le passage du représentant de la Région wallonne qui a en charge d'établir le relevé des travaux à réaliser et peut également vous renseigner sur :

- o les autres primes octroyées par la Région wallonne (prime à la réhabilitation, prime à l'énergie, ...);
- o l'obligation éventuelle de faire dresser des plans par un architecte ;
- o l'obligation éventuelle d'établir une demande de permis en matière d'urbanisme, ...

Lors de sa visite, le représentant de l'Administration complètera, en votre présence, la partie du formulaire C pour ce qui concerne la Région wallonne (cadres C.2. et C.3.).

Attention

En aucun cas, les travaux ne peuvent être entrepris avant la notification écrite de l'octroi de l'aide.

Formulaires disponibles sur formulaires.wallonie.be

Tél. 081/33.24.36 - Fax 081/33.24.79 - M.Haine@mrw.wallonie.be

Ministère de la Région wallonne - DGATLP - Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme
1, rue des Brigades d'Irlande - 5100 Jambes

L'enquête EU-SILC

Direction générale de la Statistique et de l'Information économique¹

44, Rue de Louvain

1000 Brussel

Tel : 02/548.63.65 et 02/548.63.66

<http://statbel.mineco.fgov.be>

info@statbel.mineco.fgov.be

De quoi s'agit-il?

« EU-SILC » est l'abréviation du terme anglais « *European Union Statistics on Income and Living Conditions* » ou Statistique sur les revenus et conditions de vie.

La statistique EU-SILC est réalisée par tous les instituts nationaux de statistique des pays de l'Union Européenne sur base d'un règlement européen et est coordonnée par l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat).

Pourquoi cette enquête ?

Si l'intérêt se situe en premier lieu au plan scientifique, des renseignements statistiques fiables sur le revenu et les conditions de vie sont également nécessaires pour mener une politique sociale notamment dans le domaine de la pauvreté et l'exclusion sociale. Différents instituts de recherche universitaires, les pouvoirs publics et Union européenne utiliseront les résultats de la future enquête.

Important à savoir

Les enquêteurs se présentent avec un ordinateur portable chez les ménages. Cette méthode consiste à recueillir les informations auprès des ménages en les introduisant directement dans un format électronique.

Les interviews auront lieu du 1^{er} septembre 2004 jusqu'au 30 novembre 2004. L'enquêteur qui visite les ménages se présente avec sa carte de légitimation.

Pour remercier les ménages

Les ménages participent volontairement à l'enquête et ils recevront un dédommagement de 30 EUR (non taxable) par ménage en récompense du temps qu'ils auront consacré à répondre aux questions.

¹ L'ancien INS (Institut National de Statistique) est incorporé dans la Direction générale de Statistique et de l'Information économique.

Mr Alain STRUELENS, Président du CPAS

Permanence : tous les mercredis de 15 à 17 heures au CPAS ou à l'Hôtel de Ville les deuxièmes et quatrièmes samedis de 10 à 12 heures

MAISONS SOCIALES

Si vous rencontrez des problèmes avec votre habitation, si vous êtes candidat pour un logement social, les permanences de Monsieur Quairiaux se font les 2ème et 4ème samedis du mois

NOCES D'OR - 50 ANS DE MARIAGE

Mme MASSART José et M. ERGO Joseph de Gerpinnes ont également célébré leurs Noces d'Or le dimanche 26 septembre 2004.

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES

Les consultations juridiques sont organisées chaque premier mardi du mois de 17 à 19 heures au C.P.A.S. de Gerpinnes.

L'accès à ces consultations est ouvert à tous les habitants de l'entité sans limite de revenus.

Il doit toutefois s'agir d'une simple consultation, sans courrier, ni recherches.

Les prochaines consultations auront donc lieu les mardis 07 septembre 2004, 05 octobre 2004, 09 novembre 2004 et 07 décembre 2004.

Les consultations sont suspendues pendant les mois de juillet et août.

Les consultations sont assurées par un Avocat du Barreau de Charleroi n'ayant pas son cabinet sur le territoire de Gerpinnes.

GOUTER ANNUEL DES 3X20

DIMANCHE 24 octobre 2004 à partir de 16 heures

Goûter annuel des 3x20 organisé conjointement par l'Administration communale et LE C.P.A.S.

Lieu : Salle communale, place des Combattants à Gerpinnes

L'entrée au spectacle est gratuite : celui-ci sera animé par Jules HENAUX et France MONTHY ; tarte, café, pousse-café seront offerts gracieusement

Les personnes désireuses de bénéficier d'un transport sont priées de se manifester au C.P.A.S. pour le mardi 19 octobre 2004 à 16 heures au plus tard au numéro d'appel 071/50 29 11

CARNET ROSE

LENA Anaëlle	Née le 21.06.2004	De Gerpinnes
THIBAUT Hortense	Née le 16.07.2004	D'Acoz
DARVILLE Eden	Née le 22.07.2004	De Gougnies
TIMMERMANS Fiona	Née le 25.07.2004	D'Acoz
COLLIGNON Enzo	Né le 26.07.2004	De Loverval
FALIZE Hugo	Né le 01.08.2004	De Joncret
GROFF Julien	Né le 02.08.2004	De Gerpinnes
HOTELET Louise	Née le 04.08.2004	De Gerpinnes
LEGLISE Amaury	Né le 04.08.2004	De Joncret
TOUIL Inès	Née le 04.08.2004	De Gerpinnes
HÜBERLAND Esteban	Né le 12.08.2004	De Villers-Poterie
DELADRIERE Sasha	Née le 22.08.2004	De Gerpinnes

DE WALEFFE Pierre	Né le 25.08.2004	De Villers-Poterie
FERON Rick	Né le 26.08.2004	De Gerpinnes
WILLEMS Hôpe	Née le 26.08.2004	De Joncret
PIERJACOMINI Florent	Né le 27.08.2004	De Loverval
STRUYVEN Adrien	Né le 13.09.2004	
Timothé	Né le 13.09.2004	De Gerpinnes
BEQUET Alison	Née le 14.09.2004	De Gougnies

Accueil Extra Scolaire

Une Commission Communale de l'Accueil Extra – Scolaire regroupant toutes les associations sera bientôt constituée sur la Commune.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de vous faire connaître ou que vous souhaitez faire partie de cette Commission, contactez – nous.

Si vous désirez connaître les activités extrascolaires sur la Commune de Gerpinnes (consultation site internet,...), n'hésitez pas à rencontrer la coordinatrice de l'accueil extrascolaire

Permanences :

Le Mercredi, de 14 à 16h, à l'Administration Communale (11, avenue Reine Astrid) Les autres jours : sur rendez – vous.

Téléphone : 071 / 33 26 71 ou Mail : romaincath@yahoo.fr

Espace Méthodologique l'« Entre Deux Jeux » aux Marcheurs

Dans le cadre des politiques croisées, la commune de Gerpinnes, en partenariat avec le Centre Coordonné de l'Enfance, a ouvert depuis le 1er mars 2004 un espace méthodologique appelé « L'Entre Deux Jeux ».

L'objectif est de préparer l'entrée en secondaire en mettant à disposition des enfants un lieu où ils peuvent perfectionner et améliorer leurs méthodes de travail. Pour ce faire, l'Entre Deux Jeux met à disposition des enfants toute une série d'outils didactiques, dans un espace adapté, ludique et attrayant.

Cet espace comporte :

- une salle didactique
- une salle informatique
- un espace ludique

L'Espace entre Deux Jeux est ouvert les lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h30 aux Marcheurs, rue de la Chapelle, 76, à Joncret et est accessible aux enfants de la quatrième année primaire à la première année secondaire. Prix : 1,50 €/jour (gratuit pour les enfants ayant payé la garderie ce jour - là au CCE)

Si vous pensez comme nous qu'il serait enrichissant de participer à ce projet, sachez que les bénévoles (jeunes étudiants, pensionnés, personnes ayant du temps libre...) sont les bienvenus.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter

Patrice Sextius - Coordinateur CCE pour le secteur de Gerpinnes (071/50.47.86) ou

Catherine Romain – coordinatrice de l'accueil extra – scolaire pour la Commune de Gerpinnes (071/33.26.71)

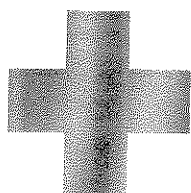
Béatrice Toussaint - Echevine de l'Enseignement, la Jeunesse et la Petite Enfance

Reine Marcelis - Directrice du Centre Coordonné de l'Enfance

Catherine Romain, Coordinatrice de l'accueil extra – scolaire

Patrice Sextius, Coordinateur responsable pour le Centre Coordonné de l'Enfance du secteur de Gerpinnes

Cours BEPS (brevet européen de premiers soins)



Croix-Rouge

de Belgique

Communauté francophone

Section locale de Gerpennes

Apprenez les gestes qui sauvent. La section locale de la Croix rouge de Gerpennes organise régulièrement des cours pour obtenir le BEPS. Un renseignement ne coûte rien : André Evrard, délégué au secourisme : 0496/85.16.38 ou Michèle Sibille, secrétaire au 071/50.34.33

Soirée de la Saint Sylvestre

Pour certains, bien souvent les fêtes de fin d'année sont synonymes de solitude.

Pourtant ces moments festifs sont autant d'occasions d'étendre ses aspirations à un monde plus convivial.

Dès lors dans le cadre de ses activités sociales, la section locale de la Croix-Rouge de Gerpennes en collaboration avec le Centre Coordonnée de l'Enfance et le Syndicat d'Initiative de Gerpennes organisera pour le réveillon de la

Saint Sylvestre, un véritable souper dansant et sa soirée «variétés».

Ce souper sera proposé aux personnes seules ou isolées pour un prix vraiment démocratique dans le cadre bien connu de la salle paroissiale Saint Michel de Gerpennes-Centre. Un transport gratuit sera éventuellement assuré pour les personnes désireuses.

Si vous pensez nous rejoindre pour cette soirée du 31 décembre 2004 et le passage à l'année 2005, renvoyez-nous la partie ci-dessous, afin de pouvoir fixer le plus justement possible les achats (ce qui réduira le coût !) à Edmond Van Der Meiren, Président, rue d'Hanzinne, 25 à 6280 Hymiee

Nom :

Prénom :

Adresse de contact :

.....

.....

.....

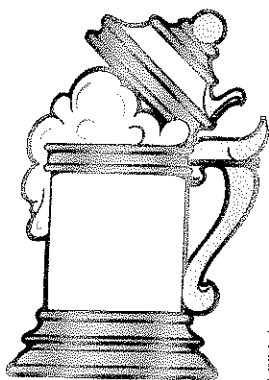
.....

Opterait pour Repas

Dispose – ne dispose pas d'un moyen de transport

Cette pré-inscription ne vous oblige pas. Nous reprendrons contact avec vous pour confirmer réservation.

FESTIVITES



Le comité et les musiciens de la Fanfare Royale d'Acoz vous invitent à participer à leur SOIREE OBERBAYERN

MENU OBERBAYERN

Apéritif	Apéritif
Assiette choucroute	Assiette ardennaise
Charcuterie traditionnelle	
Dessert	Dessert
13 €	13 €

Le Samedi 30 octobre 2004 dès 19h, Au Salon Communal, Place des Combattants à Gerpennes

Renseignements et Réservations :

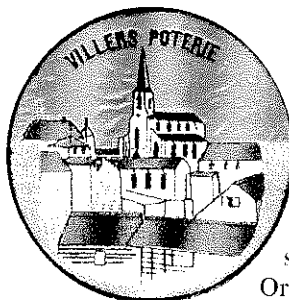
Léon Gerards, Rue des Grands Prés, 3 6280 – Joncret 071/50.21.41

Apéritif animé par La Fanfare de Solre-Saint-Gery

Soirée animée par l'orchestre Oberbayern de la fanfare

Die Fröhlichen Musikers Acozier

Compte Bancaire : 068-2090418-95



Le Comité des Fêtes Sports et Loisirs de Villers-Poterie
Organise sa Ire FOIRE AUX
CADEAUX ET PETIT ARTISANAT

Les 20 et 21 novembre 2004

Le 20 de 10h00 à 22h00 et le 21 de 10h00 à 20h00.

Où : à la salle Vital Milis (rue de Presles 6280 Villers-Poterie)

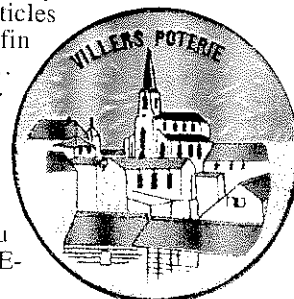
Salle chauffée, toilettes, coin bar et restauration, animation musicale.

Présence d'artisans au travail durant le week-end !

Artisans, bricoleurs et passionnés, bijoux, bricolages, produits de bouche, articles cadeaux (fêtes patronales ou de fin d'année), décorations de Noël, etc...

Prix : 10 euros par mètre ou par table pour le week-end (avec un maximum de 3 mètres alloués à chaque stand) Possibilité d'amener ses propres tréteaux.

Inscriptions possible au
071/50.34.51 ou au 071/50.36.57 E-
mail : lorge.jeanpol@skynet.be



VOYAGE CHEZ NOS COUSINS GIDENS

Cette année, les 11 et 12 septembre avait lieu, la 7ème rencontre des sociétés de musique Gidy et Gerpinnes. L'harmonie Royale St Michel et une délégation de marcheurs se sont rendu sur place pour leur traditionnelle fête des moissons.

A cette occasion, la commune de Gidy a honoré grandement notre commune en baptisant un espace public « aire de Gerpinnes » (photo de couverture). Les 2 sociétés musicales, les marcheurs, les citoyens de Gidy, Monsieur Jean-Michel LOPES, maire de Gidy, notre représentant communal, Monsieur Eric BEAUCLAIRE, Echevin des affaires européennes et quelques inconditionnels venus en voiture ont assistés à cette inauguration.

Dans notre prochain bulletin, nous pourront lire le mot du président relatif à cette manifestation.



Premier Concert de Prestige

A l'initiative de Madame A. Moreaux-Bernard, Echevin de la Culture,
et Avec le soutien de la Communauté Française
Vendredi 26 novembre 2004 À 19 heures 30 En l'église Saint Hubert à LOVERVAL

AU PROGRAMME :

L'Orchestre Symphonique Royal du Val de Sambre

Direction : Bart Bouckaert, Soliste : Anne-Sophie Bertrand (Harpe)

Œuvre : Listz, Mozart, Berlioz, Weber.

PAF : 10 € (pré vente : 8 €) GRATUIT POUR LES MOINS DE 18 ANS

Lieu de vente : l'Administration Communale de GERPINNES Contact : ☎ : 071/50.90.29

Le CERCLE THEATRAL « RIYONS ECHENE » de JONCRET

présente **NEN SI MWART QUI CA**

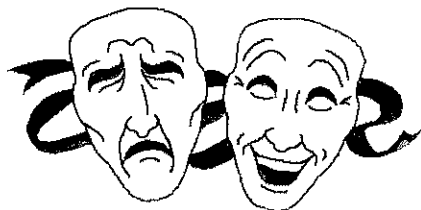
Comédie gaie en trois actes de Paul-Henri THOMSIN et Georges SIMONIS

Adaptation carolorégienne de Roger ANDRE

Salle communale des Guichoux à Joncret

Vendredi 08 et samedi 09 octobre 2004 rideau à 19h30 - Dimanche 10 octobre rideau à 17h30

Renseignements : GERARDS Léon 071/50.21.41.



L'Equipe CERCLE DRAMATIQUE - GERPINNES

GERPINNES. Salle Communale - Place des Combattants

Le Cercle "L'Equipe" présente **"NO NOUVIA CURE"**

Comédie en 3 actes de Pol PETIT, adaptation carolorégienne de Michel MEUREE

Vendredi 19, samedi 20, dimanche 21, samedi 27 et dimanche 28 novembre 2004

En semaine à 19h30, les dimanches à 16h30

Réservations au 071/53.35.50 ou au Café de l'Hôtel de Ville,

Place des Combattants à Gerpinnes, à partir du 19/10

Secrétaire : L. BROUSMICHE rue des Trieux, 1 6280 GERPINNES Tél. (071) 50.23.71

Trésorier : J. JACQUES rue Bodson, 40 6280 GERPINNES Tél. (071) 50.14.55 BBL 360-0302686-52

(suite en page 14)

(suite de la page 12)

CENTRE CULTUREL DE GERPINNES

Centre culturel de Gerpinnes Rue de Villers, 61- 63 à Gerpinnes

Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 – Fax 071.50.13.83

Adresse électronique gerpinnesculture@swing.be

Voyage culturel

Exposition « Mexique-Europe, allers-retours, 1910-1960 ».

Le Centre culturel de Gerpinnes se propose d'organiser un déplacement pour la visite de cette exposition.

Cette exposition, proposée au Musée d'art moderne Lille Métropole avec Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture, déclarée d'intérêt national par le Ministère de la Culture en France, sera un événement d'envergure internationale de par son ampleur et la qualité des œuvres présentées.

Faire découvrir l'art mexicain au travers de sa diversité mais aussi de ses nombreux échanges d'influence avec les arts européens ou encore nord-américains en sera le propos.

Seront présentés les grands noms de l'art mexicain (Diego Rivera, Frida Kahlo, José Clemente Orozco et David Alfaro Siqueiros), ainsi que de l'art européen (Modigliani, Mondrian) et nord-américain (Pollock, Weston).

De nombreux mouvements artistiques seront représentés tels que le muralisme et le surréalisme. A cette occasion, des œuvres exceptionnelles et peu montrées aux publics français et européen seront exposées. Cette manifestation réunira des peintures, des sculptures, quelques fresques murales, des dessins préparatoires, des gravures, des photographies et des films.

Visite de l'exposition le matin ; après-midi visite libre de la ville avec la possibilité de découvrir la plus grande librairie d'Europe, le Furet du Nord.

Départ prévu de 4 villages de l'entité : Gougnies (Place), Villers-potterie (carrefour de la rue de Presles et de la rue de la Figotterie), Acoz (Place de la balle pelote), Gerpinnes (place de la poste).

Prix : 26 euros comprenant le déplacement en car et l'entrée à l'exposition.

Informations, Centre culturel : 071.50.11.64

Cours de dessin et aquarelle

Notre cours de dessin et aquarelle reprend chaque mercredi de 17 à 20 heures à partir du 22 septembre, (sauf pendant les vacances scolaires). Cours pour adultes accessible à tout moment de l'année organisé dans les locaux du Centre culturel.

Pour plus d'information : 071.50.11.64

Internet comment ça marche ?

Le Centre culturel propose une nouvelle session de cours d'initiation à la pratique de la "navigation" sur Internet.

Contenu des modules

Le cours sera réparti en trois modules : deux modules théoriques de deux heures et un module pratique de quatre heures. Un syllabus sera remis à chaque participant le jour de son module pratique.

Dates des cours

Théorie (2 fois 2 heures) les jeudis 23 et 30 septembre de 18 à 20 heures.

Pratique (1 fois 4 heures par sous groupe de 4) soit le samedi 2 octobre, soit le samedi 9 octobre, soit le samedi 23 octobre, soit le samedi 30 octobre de 9 h à 13 heures.

Seize places disponibles. En fonction des demandes, une seconde session pourrait être organisée cette année encore.

Participation au frais : 28 euros syllabus compris

Information et inscription : Centre culturel 071.50.11.64

Ateliers créatifs pour enfants de 4 à 10 ans : Toussaint 2004

Du mardi 2 au vendredi 5 novembre, sur le thème « mille et une couleurs »

De Picasso à Magritte en passant par Dubuffet et Miro, l'enfant pourra apprivoiser la peinture et s'évader dans le dédale des couleurs !

Ateliers découverte de la peinture, modelage, jeux, psychomotricité, gourmandises...

Ces ateliers créatifs se déroulent au Centre culturel de 9 à 15 heures 30.

Les frais d'inscription s'élèvent à 39 euros pour le premier enfant et 27 euros pour le frère ou la sœur. Le paiement confirme l'inscription. Il importe de réserver par téléphone avant tout paiement.

Avec la collaboration du service provincial de la jeunesse et du service des animations de la province du Hainaut.

Pour plus d'informations : Centre culturel 071/50.11.64

19ème exposition des artistes de l'entité – décembre 2004- l'expo dingue ! Relevez le défi « Ready made » !

Pour clôturer en beauté l'année de son trentième anniversaire le Centre propose aux artistes amateurs de porter un autre regard sur l'art. En effet, nous proposons à toute personne passionnée de réaliser une œuvre en partant d'un objet de la vie courante. Si vous désirez vous évader dans l'imaginaire, lancez-vous dans cette aventure, relevez le défi «Ready made !» En 1914, Marcel Duchamp expose dans son atelier un égouttoir et en 1917, un urinoir nommé « urinoir fontaine », au cœur de l'une de ses expositions. S'inspirant de ce fait de l'histoire de l'art, le Centre culturel invite les artistes amateurs à participer à uneexpo dingue !

Trois conditions impératives devront être respectées pour exposer :

1° Le support de l'œuvre réalisée sera, au minimum, un objet de la vie courante (une brouette, une pelle et une bêche, trois casseroles...)

2° Il doit y avoir intervention de l'artiste sur l'objet : celui-ci (ceux-ci) ne peut (peuvent) être exposé(s) « tel(s) quel(s) »

3° Le chiffre 30 devra être intégré à l'œuvre, au choix de l'artiste.

Pour plus d'informations : Centre culturel 071/50.11.64

Centre de documentation scolaire

Un sujet à développer, une dissertation à présenter, un travail de fin d'année à remettre...

Le Centre de documentation comporte plus de 70.000 références de documents et dossiers touchant les domaines les plus variés.

Un simple appel téléphonique et trois jours de délai permettra à la documentaliste d'effectuer la recherche informatique et de satisfaire au mieux les intéressés.

Ces documents prêtés sont mis à la disposition des élèves pour une durée à déterminer lors du prêt.

Le nombre de demandes étant très important, il est utile de penser assez tôt à réserver son prêt de documents.

Nous pensons utile de rappeler que le centre de documentation est un outil de recherche d'informations qui peut aider l'élève à concrétiser son travail et non pas à le réaliser à sa place.

Certains documents relatifs, par exemple, à l'histoire de l'entité, dont quelques-uns assez rares, ne peuvent être prêtés. Ils seront consultés sur place moyennant rendez-vous pris auprès de la documentaliste, et exclusivement de cette manière.

Photocopie couleurs- service infographie

Le service infographie (réalisation d'affichettes, tracts, invitations...) est accessible à tous les groupements affiliés au Centre. Pour compléter ce service, le Centre culturel a fait l'acquisition d'un nouveau photocopieur couleurs.

Renseignements et tarif au secrétariat du Centre.

Et n'oubliez pas... Prêt de matériel, services publipostage, affranchissements rapides, pliage de folders... Tous ses services développés pour les groupements affiliés.

Visitez www.gerpinnes.tv

Le nouveau site Internet du Centre culturel de Gerpinnes

CLEF

CERCLE LAIQUE ENTENTE ET FRATERNITE

Nos activités futures :

15,16 et 17 octobre : dans les caves de la salle ADEPS à Loverval.

Exposition de peintures et de photographies

Le 24 octobre : à 16h00 Centre communautaire, 90, Avenue de la Cité Parc, 6001 Marcinelle

Création musicale « La petite annonce »

Création musicale de et avec CLAUDINE DACIER et AURELIEN BELLE.

De l'émotion et du rire avec des chansons de Barbara, Léo Ferré et Aurélien Belle.

Le 13 novembre : à 20h00, salle Pouleur à Acoz.

«Soirée jazz» avec le BOURBON STREET JAZZ BAND.

Notre A.S.B.L. organise toujours les cérémonies :

De Parrainage laïque et Mariage laïque

(contact : De Stercke Gérard, 44, rue des Haies, 6120 NALINNES)

Les pages de notre journal, vous sont ouvertes.

Nous attendons vos articles.

(contact : De Stercke Gérard, 44, rue des Haies, 6120 NALINNES)

Programme 2^{me} semestre 2004 :

1. A l'attention des « nouveaux » gerpinnois

Afin de vous familiariser et vous situer dans votre nouvelle commune, nous vous proposons gratuitement un plan format A0 (plan qui ornera joliment votre bureau) de l'entité de Gerpinnes.

Vous pouvez retirer cette carte (une carte par famille), sur rendez-vous, au Syndicat d'initiative de Gerpinnes, rue Schmidt, 1 en téléphonant préalablement à Edmond Van Der Meiren au 50 .45.45. de préférence après les heures de bureau.

Vous pouvez aussi obtenir une documentation touristique sur les différentes communes wallonnes en vous présentant directement à notre bureau d'accueil.

2. Concours « Illuminations 2004/2005 »

Ce concours vise à rendre notre entité plus lumineuse en ces jours de fin

d'année bien plus vite sombres. La participation est gratuite et cinq prix sont remis aux lauréats désignés par un collège de trois jurys. Un prix spécial est en outre remis au village le mieux décoré. Ces décorations doivent impérativement être visible du 20 décembre 2004 au 02 janvier 2005 inclus

Le bulletin d'inscription ci-dessous est à renvoyer au SI, rue Edmond Schmidt, 1 à 6280 GERPINNES, avant le 15 décembre 2004.

CONCOURS ILLUMINATIONS 2004-2005.

- Nom :
- Groupement ou particulier (biffer ce qui ne convient pas)
- Adresse de l'illumination : Quartier ou rue
.....n°.....
- Localité :
- Visible de :

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Calendriers des différentes collectes de déchets ménagers

A) Collectes hebdomadaires des immondices :

Les collectes hebdomadaires des immondices sont fixées au :

- Lundi pour Acoz, Gerpinnes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.
- Mardi pour Fromiée, Gerpinnes-centre, Gougnyes, Hymière, Villers-Poterie.

A l'occasion des jours fériés de l'année 2004, ces collectes hebdomadaires seront modifiées comme suit :

Jour férié

Date

Remplacement

Toussaint

Lundi 01/11/2004

Samedi 30/10/2004

B) Collectes sélectives :

Les collectes sélectives se font en 1 jour sur toute la commune, le lundi, 10 fois par an pour le papier et 6 fois par an pour le verre.

Celles-ci auront lieu aux dates suivantes :

	Octobre	Novembre	Décembre
Papiers et cartons			
Tous les villages de l'entité	Lundi 11	Lundi 8	Lundi 13
Verre			
Tous les villages de l'entité	--	Lundi 8	--

Dépôts volontaires au parc à conteneurs

Le parc à conteneurs de Gerpinnes est situé : Rue J.J. Piret à Joncret (Tel.: 071/50.30.07).

Ses heures d'ouverture sont : de 11 à 17h en semaine et de 8 à 16h le samedi.

A l'occasion des jours fériés, le parc à conteneurs sera fermé le lundi 01/11/2004, le jeudi 11/11/2004, mercredi 01/12/2004 et samedi 25/12/2004.

Un renseignement concernant les services de l'I.C.D.I. ?

Formez le numéro gratuit 0800/94234 ou consultez le site Internet www.icdi.org.

CUVES A MAZOUT

Mise en conformité des cuves à mazout de 3.000 litres et plus...

Pour le 1er janvier 2005, tous les réservoirs à mazout de 3.000 litres et plus, devront être équipés d'un système de sécurité anti-débordement (sifflet ou sonde) et tous les réservoirs parallélépipédiques enterrés devront être enlevés ou inertés conformément aux prescriptions en vigueur.

De plus, en matière de surveillance, l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2003 prévoit que pour ces mêmes capacités:

- les réservoirs aériens doivent être soumis à une vérification visuelle, tous les 10 ans : les réservoirs aériens non accessibles (dans un vide

ventilé, sous une dalle de béton, ...) devant, quant à eux, être soumis à un test d'étanchéité, à même périodicité.

- les réservoirs enterrés
- à simple paroi doivent être soumis à une épreuve d'étanchéité en respectant les périodicités suivantes :

1° tous les 10 ans, pour les réservoirs dont l'acquisition date de 10 à 20 ans

2° tous les 5 ans, pour les réservoirs dont l'acquisition date de 21 à 30 ans

3° tous les 3 ans, pour les réservoirs de plus de 30 ans ou dont l'ancienneté est inconnue

- à double paroi doivent être soumis à une épreuve d'étanchéité tous les 10 ans

A noter encore que les cuves à mazout de 3.000 litres et plus, doivent également faire l'objet d'une déclaration auprès de votre administration communale.

! Si votre réservoir n'est pas en ordre au 01/01/2005, votre fournisseur n'aura plus le droit de vous livrer du mazout.

LES JOURNEES DU NETTOYAGE – OPERATION SAMBRE ET AFLUENTS PROPRES

Durant le mois d'octobre prochain, le Contrat de Rivière Sambre s'associera aux « Journées du Nettoyage ».

Ces journées sont le fruit d'un partenariat entre les divers Contrats de Rivière, la Région Wallonne, les Communes et les Intercommunales de valorisation et traitement des déchets.

La plupart de nos cours d'eau font encore malheureusement trop souvent office de poubelle alors qu'il existe des solutions alternatives telles que l'utilisation du parc à conteneurs ou la réalisation d'un compost à domicile.

Il semble donc nécessaire de rappeler :

- que l'entreposage dans le fond du jardin, situé en zone inondable, d'objets divers provoque inévitablement, lors de la montée des eaux, le transport de ceux-ci avec amoncellement en aval ;
- que même si les tontes de pelouses répandues dans le cours d'eau sont biodégradables, cette transformation a pour effet de réduire l'oxygène dissous, d'entraîner le colmatage des fonds par les résidus et d'étouffer la végétation herbacée des berges qui en seront dès lors fragilisées ;
- que tout déversement de résidus de produits phyto (herbicides, insecticides, fongicides...), de peinture ou de produits chimiques dans l'égoût se retrouve inévitablement dans la rivière ou, pire encore, dans les eaux souterraines ;
- et enfin, que le rejet de tout déchet dans les cours d'eau, ou dépôt dans les zones inondables, est sanctionnable par les communes via des amendes administratives.



AFFILIE A L'A.S.B.L. Fédération Horticole et de Petit Elevage de l'Entre Sambre et Meuse.

N° agréation AA.77.717

L'hiver arrive doucement, il ne faut pas dédaigner son jardin pour autant, des travaux de saison sont nécessaires.

Votre cercle horticole peut vous renseigner en consultant son mensuel et surtout en assistant aux conférences qui sont données dans nos cercles.

Entrée gratuite - Invitation cordiale à tous.

Les conférences débutent à l'heure précise.

A chaque conférence une tombola gratuite pour les membres du cercle Section de Gerpinnes : à 19h30 - Maison de Village de Gerpinnes - Flaches, rue Paganetti

Le 08/10/04 - M. GODEAU - Les vins de fruits

Le 12/11/04 - M. AUGUSTINUS - Création d'un jardin (conception, calendrier, travaux)

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur.

Le 11/10/04 - M. GODEAU - Les vins de fruits

Le 15/11/04 - M. AUGUSTINUS - Création d'un jardin (conception, calendrier, travaux)

Section de Villers-Poterie : à 19h30 - salle des fêtes - Rue des Presles 61.

Le 13/10/04 - M. HANOTIER - Les roseraies (variétés, formation et entretien)

Le 17/11/04 - M. MATHEYS - Les Plantes de terre de bruyère.

Section de Acoz-Joncret : à 19h30 - salle "Marcel Mélot" - Rue J.J.Piret.

Le 18/10/04 - M. GODEAU - Les vins de fruits

Le 22/11/04 - M. AUGUSTINUS - Création d'un jardin (conception, calendrier, travaux)

Si vous souhaitez vous affilier au Cercle Horticole «Le Magnolia» et profiter de tous les avantages, il suffit de verser la cotisation annuelle de 4 Euros au compte 260-0606915-55 en indiquant la section à laquelle vous souhaitez appartenir.

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT, tél. 071/50.22.28.

CENTRES DE REVALIDATION

En cas de découverte d'un animal sauvage, vous pouvez contacter les Centres de Revalidation suivants pour la Province du HAINAUT :

Daniel MARLIER

rue du Bourrelier, 21-7050 MASNUY-ST-JEAN

☎ 065/23.59.75. - ☎ 0475/92.38.11.

Ludivine MEURISSE

rue Estafflers, 29a - 7520 TEMPLEUVE

☎ 069/35.24.83.

Christophe DEMARS

rue du 11 Novembre, 9 - 6536 THUILLIES

☎ 071/53.40.01.

Ces centres sont équipés pour prendre en charge un animal sauvage nécessitant des soins. Il ont en outre toutes les autorisations requises pour soigner les oiseaux protégés ou non. Le responsable du centre, ainsi que le vétérinaire bénévole qui y est affecté, se chargeront de donner aux oiseaux les soins, l'hébergement et assureront ensuite une remise en liberté dans les meilleures conditions de survie.

TOP 10 DES PASSEREAUX

ESPECE	POURCENTAGE DE JARDIN FREQUENTES
• Merle noir	99%
• Mésange charbonnière	97%
• Rouge-gorge	95%
• Mésange bleue	87%
• Moineau domestique	75%
• Tourterelle turque	75%
• Accenteur mouchet	71%
• Pinson des arbres	66%
• Pie bavarde	61%
• Troglodyte	61%

Top 10 des espèces les plus communes présentes aux mangeoires disposées dans les jardins en Flandre en 2002-2003

REPERES

Nourriture. Placer une mangeoire sur laquelle vous disperserez un mélange de graines riches en matières énergétiques. Graisse ani-

male, reste de fromage et de fruits peuvent être disposés à terre ou dans le mangeoire.

Attirer des oiseaux. Plantez des arbustes à baies dans votre jardin (aubépine, prunellier, églantier, sorbier, sureau et ronce). Si vous disposez d'espace, réservez une partie de votre jardin aux herbes folles et aux graminées, même peu étendu, ce coin deviendra le paradis des granivores et insectivores.

Nichoir. Ne placez pas un nichoir en plein soleil ni du côté exposé à la pluie. Si possible, l'ouverture sera orientée vers le sud-est. Accrochez le nichoir dès l'arrière-saison afin d'habituer les oiseaux à sa présence avant la saison de nidification.

Formulaire. Le formulaire du recensement est disponible sur internet : www.natagora.be ou chez Natagora : 081/22.36.32.

UN ETAT DES LIEUX DES CHEMINS ET SENTIERS

Face aux besoins croissants en mobilité, à l'évolution des modes de transports et à la demande en loisirs (promenade, VTT...), la petite voirie communale représente un potentiel non négligeable en terme de mobilité douce et de découverte de la région.

Dans le cadre du Groupe d'Action Locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse, nous vous proposons de participer aux groupes de bénévoles qui réaliseront l'état des lieux des chemins et sentiers des communes de Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes et Walcourt. Il s'agit de la première phase du projet de Liaisons Inter-Villages (LIV). Parallèlement à ce travail de terrain minutieux et important, une étude plus approfondie du statut de ces voiries est en cours de réalisation par l'asbl Sentiers.be.

Ces données serviront de base solide pour étudier ensemble le meilleur moyen de relier un village à l'autre et proposer divers aménagements aux communes.

Si vous êtes intéressé par le projet, vous pouvez nous renvoyer, par courrier ou mail, le talon réponse ci-joint avant le 1er octobre à l'adresse suivante :

ASBL Sentiers.be - Rue des Genêts, 9 - 5650 Vogenée

www.sentiers.be

Je désire participer à l'état des lieux des chemins et sentiers de ma commune.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

S PORTS



Yomi karate club

Gerpinnes

Reprise des cours Mercredi 01 Septembre 2004

Lundi et Mercredi

Enfants - de 13 ans : de 17h30' à 18h30'

Adultes de 18h30' à 20h

Les cours de Karaté du Yomi karaté club de Gerpinnes reprennent cette année dans la maison de village de Gerpinnes Flaches, rue Paganini.

Les horaires, eux n'ont pas changé, les cours se donnent toujours les lundis et mercredis de 17h30 à 18h30 pour les enfants de 7 à 13 ans et de 18h30 à 20 h pour les adultes.

Les cours sont donnés par un instructeur 3ème Dan. La pratique du karate apporte à tous un développement physique complet et harmonieux, mais aussi une grande maîtrise grâce à la rigueur propre à cette discipline et à l'application des consignes imposées par l'instructeur.

Le tout avec une bonne dose de bonne humeur bien entendu.

Instructeur : Lowie O. compétiteur international pendant 10 ans, et instructeur depuis 1990 infos: 0497/25.12.14.